

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 3 novembre 2014

Séance régulière du Conseil tenue le 3 novembre 2014 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador et Pierre Imbault.

Était absente Madame Julie Goulet

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 14-210

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Léo Payette, question au sujet de son amendement

PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE – POUR ADOPTION

Rés. 14-211

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de d'octobre 2014 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DIVERS COMITÉS

Rés. 14-212

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES DIVERS COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du comité CRT – CSST du 7 octobre 2014 tel que rédigé et de prendre les mesures suivantes

Le pickup 1997 sera mis hors d'usage, nous en disposeront dans une entreprise rachetant le métal et les divers équipements pouvant encore servir seront enlevés

Le syndicat sera avisé de prendre une boîte postale pour la réception de son courrier

Le rapport écrit reçu pour l'état des pneus des véhicules 10-01 et 10-02 sera acheminé au syndicat

Il a été convenu de régler le grief 2014-04

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 14-213

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 14-214

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 150,314.30\$ (Chèques fournisseurs 18321 à 18399).

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 14-215

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le discours de Monsieur Le Maire et qu'il soit publié dans le Journal "L'Écrivain Public", lequel est diffusé sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice et que l'assemblée spéciale sur le budget soit le lundi 15 décembre 2014 à 19h00.

Tel que stipulé à l'article 955, du Code Municipal, une liste a été déposée de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25,000.00\$ ou tous contrats comportant une dépense de plus de 2,000.00\$ au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25,000.00\$.

AUTRES DOSSIERS

1o Adoption du projet de règlement numéro 258-1-9 concernant l'émission des permis et certificats

Rés. 14-216

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-1-9 CONCERNANT LE L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

ATTENDU QUE le Conseil de la Paroisse de St-Sulpice a adopté le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement pour l'émission des permis et des certificats numéro 258-1 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le projet de Règlement no 258-1-9 ne contient aucune disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 1^{er} décembre 2014 à 18h30

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement sera donné le 3 novembre 2014 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le projet de règlement numéro 258-1-9 intitulé "Règlement amendant le Règlement pour l'émission des permis et certificats numéro 258-1 afin d'assujettir les projets de lotissement nécessités par une déclaration de copropriété à l'obtention d'un permis de lotissement au cadastre horizontal et à la cession du 10% pour fins de parcs" soit adopté.

2o Avis de motion et dispenses de lecture en regard du Règlement 258-1-9

AVIS DE MOTION

Monsieur Maurice Prud'homme donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement amendant le règlement pour l'émission des permis et des certificats numéro 258-1 afin d'apporter certaines modification à ce Règlement

Nature et effets du Projet de Règlement no 258-1-9

- Le Règlement pour l'émission des permis et certificats numéro 258-1 est modifié en remplaçant le sous-paragraphe à la fin de l'article 300 par le sous-paragraphe suivant:

Un permis de lotissement est aussi exigé dans le cas d'une opération cadastrale au cadastre horizontal nécessitée par une déclaration de copropriété faite en vertu des articles 1010 et 1038 du Code civil.

- Le Règlement pour l'émission des permis et certificats numéro 258-1 est modifié en remplaçant la deuxième phrase du paragraphe c) de l'article 304 par les phrases suivantes :

La cession du 10% pour fins de parc est aussi exigée dans le cas d'une opération cadastrale au cadastre horizontal nécessitée par une déclaration de copropriété faite en vertu des articles 1010 et 1038 du Code civil. Toutefois, cette cession n'est pas exigée dans le cas d'une subdivision effectuée aux fins du détachement d'un lot en droits acquis sur le territoire agricole couvert par la rénovation cadastrale.

Dispense de lecture est donnée et une copie du projet de règlement a été remise le 27 octobre 2014

3o Travaux publics – Procédures pour raccordement aux services publics

Rés. 14-216-1

TRAVAUX MUNICIPAUX – PROCÉDURES POUR TOUT RACCORDEMENT AUX SERVICES PUBLICS

CONSIDÉRANT les diverses lois applicables lors de travaux en tranchée
CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité lors de l'exécution de ces travaux
CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de normaliser nos méthodes de travail
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Un dépôt de 2,500.\$, par service requis, doit être fait par le requérant lors de la demande de branchement aux services d'aqueduc et/ou d'égout.

Tous les matériaux, équipements et personnels requis seront de la responsabilité de la municipalité et les coûts seront appliqués sur les dépôts faits lors de la demande de raccordement.

Si le dépôt est insuffisant pour couvrir les frais une facture complémentaire sera alors émise, cependant si les coûts sont inférieurs au dépôt un remboursement sera alors effectué

Il est dorénavant strictement interdit de permettre à des particuliers d'engager un entrepreneur pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics lorsque ceux-ci sont situés dans l'emprise ou sur les terrains de la municipalité.

4o Résolution d'appui – Ville de Sorel – Transport des matières dangereuses sur le fleuve St-Laurent

Rés. 14-217

RÉSOLUTION D'APPUI – VILLE DE SOREL – TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES SUR LE FLEUVE ST-LAURENT

CONSIDÉRANT que la norme pour la largeur des supers pétroliers a été augmentée de 32 à 44 mètres de large par le gouvernement fédéral et que, de ce fait, des supers pétroliers peuvent désormais accoster au quai de la compagnie Kildair service Itée située à Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que les plans d'urgence actuels de toutes les instances gouvernementales sont non adaptés à cette nouvelle réalité en cas de déversement de pétrole dans le fleuve Saint-Laurent,

CONSIDÉRANT que le transport maritime est de juridiction fédérale et qu'en cas de déversement accidentel de grandes quantités de pétrole brut, les villes riveraines n'ont pas la capacité technique, ni les ressources financières nécessaires pour intervenir,

CONSIDÉRANT le mémoire déposé le 14 juin 2013 par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent au Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes dans le cadre de l'examen portant sur le régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin au Canada,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Paroisse de Saint-Sulpice fasse sienne les recommandations contenues au mémoire du 14 juin 2013 soumis au Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent,

QUE dans le cadre du transport des matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent, la Paroisse de Saint-Sulpice demande au gouvernement fédéral :

- D'exiger des garanties financières adéquates aux transporteurs de matières dangereuses et utilisateurs de la voie maritime du Saint-Laurent afin de responsabiliser financièrement d'éventuels utilisateurs pollueurs de la voie maritime de manière à garantir le financement des travaux de décontamination et de réhabilitation nécessaires;
- D'impliquer et d'inclure le gouvernement du Québec et les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent de manière à faciliter la diffusion de l'information, s'assurer qu'une communication efficace et fluide soit développée entre les intervenants lors d'événements susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'environnement, s'assurer que les plans de mesures d'urgence du gouvernement du Québec et des municipalités riveraines soient mis à jour afin qu'ils soient adaptés à de telles situations et que le personnel concerné du gouvernement du Québec et des municipalités concernées disposent de la formation adéquate;
- D'évaluer la disponibilité et le type d'équipement spécialisé nécessaire et d'établir des standards minimums afin d'assurer des interventions rapides et la disponibilité du personnel nécessaire et formé pour intervenir;
- D'exiger du gouvernement fédéral qu'il établisse la liste de tous les produits liquides transportés par navire-citerne sur le fleuve Saint-Laurent, en connaître leur composition et leur comportement en cas de déversement et réviser les plans d'urgence et d'intervention afin qu'ils soient adaptés des produits pétroliers, gaziers, chimiques, nocifs et potentiellement dangereux,
 - QUE le gouvernement fédéral oblige les compagnies pétrolières à être disposées à faire face à un déversement d'hydrocarbures proportionnel à la capacité des nouveaux navires utilisés,
 - QUE le gouvernement provincial se dote d'un plan d'urgence pour faire face à un déversement accidentel,
 - QUE le gouvernement fédéral s'engage à augmenter les mesures de sécurité et d'inspection pour les navires qui empruntent le fleuve Saint-Laurent,
 - QUE les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à consulter les municipalités riveraines sur toute modification aux lois et règlement concernant le transport des matières dangereuses sur le fleuve Saint-Laurent,
 - QUE la Paroisse de St-Sulpice invite les villes riveraines du fleuve Saint-Laurent à soutenir et appuyer cette démarche auprès des gouvernements fédéral et provincial.

50 Vidéotron solutions affaires – Autorisation de transfert de lignes téléphoniques

Rés. 14-218

VIDÉOTRON SOLUTIONS AFFAIRES – AUTORISATION DE TRANSFERT DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à entreprendre les démarches nécessaires pour transférer les lignes des bâtiments suivants soit : 1089, rue Notre-Dame, 1101, rue Notre-Dame et 215, rue Des Loisirs, chez Vidéotron Solutions Affaires selon les soumissions reçues en date du 31 octobre 2014 et tout autre ligne dont les coûts diminués seraient avantageux pour la Municipalité

60 Ministère de la Sécurité Publique – Autorisation du Ministre pour la desserte policière

Rés. 14-219

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION DU MINISTRE POUR DESSERTE POLICIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice supporte un énorme fardeau financier avec le coût de sa desserte policière.

CONSIDÉRANT QUE la facture pour cette desserte à presque triplées depuis la dernière décennie

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette desserte représente pour la Paroisse de Saint-Sulpice pour 2014 29% de son budget total

CONSIDÉRANT QUE pour 2014 le coût par citoyen est d'environ 273.\$

CONSIDÉRANT l'article 71 de la *Loi sur la Police* qui mentionne que *Le ministre peut, selon les conditions qu'il détermine, autoriser une municipalité à être desservie par la Sûreté eu Québec.*

CONSIDÉRANT QU'une municipalité desservie par un corps de police municipale ne bénéficie pas de la subvention de 47% accordée aux municipalités desservies par la Sûreté du Québec

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander au Ministre de la Sécurité Publique de nous fournir le support nécessaire par ses conseillers dans nos démarches en vue des opportunités de l'économie d'échelle en organisation policière afin de nous trouver des pistes de solution

De demander au Ministre de la Sécurité Publique de se prévaloir de son droit en vertu de l'article 71 de la *Loi de la Police*, et d'autoriser la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice à bénéficier d'une desserte policière de la Sûreté du Québec.

AFFAIRES EN COURS :

1o Service des Loisirs – Autorisation d'achat de tables et de chariots

Rés. 14-220

SERVICE DES LOISIRS – AUTORISATION D'ACHAT DE TABLES ET DE CHARIOTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat de 40 tables en résine et 2 chariots, le tout pour un montant de 5,338.\$ plus taxes applicables tel que proposé par Buro plus dans sa soumission du 17 octobre 2014.

Le poste budgétaire utilisé sera 02-701-92-970

2o Association des pompiers volontaires de Saint-Sulpice – Lettre d'entente – Acceptation et autorisation de signatures

Rés. 14-221

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-SULPICE – LETTRE D'ENTENTE – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT la résolution 14-77 autorisant l'embauche de Monsieur Mathieu Monette à titre de pompier volontaire

CONSIDÉRANT les formations académiques complémentaires que possède Monsieur Monette dont notamment sa certification à titre d'instructeur.

CONSIDÉRANT QUE cette certification permet à Monsieur Monette d'offrir des formations à l'interne qui sont reconnues.

CONSIDÉRANT QUE l'annexe "A" de la *Convention collective entre la Municipalité et l'Association* ne tient pas compte d'un taux instructeur

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la lettre d'entente et d'autoriser le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer la dite lettre d'entente.

3o Service de contrôle animalier – Renouvellement du contrat

Rés. 14-222

SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services fournie par le Centre de Dressage unique pour le contrat de contrôle animalier 2015, le tout conformément à la soumission en date du 24 octobre 2014 au montant mensuel de 850.\$ plus taxes applicables

4o Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec – Droit de passage – Autorisation de signature

Rés. 14-223

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC – DROIT DE PASSAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à signer l'acte de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige, set ce, sur le lot 3730191 (Mtée St-Sulpice).

RAPPORTS DIVERS : Directeur des Services et Travaux publics

1o Contrat d'analyse des eaux usées et de l'eau potable – Octroi du contrat

Rés. 14-224

CONTRAT D'ANALYSE DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE - OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le contrat d'analyse de l'eau potable soit renouvelé avec la compagnie Certilab pour la période de 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 au montant de 6,336.90\$ par année plus taxes.

Le contrat d'analyse des eaux usées soit renouvelé avec la compagnie Certilab pour la période de 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 au montant de 2,167.65\$ par année plus taxes.

Les prix soumissionnés inclus la fourniture des bouteilles pour l'échantillonnage ainsi que le transport. La Municipalité devra faire toutes les prises d'échantillons dont ceux en eau potable avec un opérateur certifié par le gouvernement

2o MRC de L'Assomption – Gestion des cours d'eau – Acceptation et autorisation de signatures

Rés. 14-225

MRC DE L'ASSOMPTION – GESTION DES COURS D'EAU – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter le protocole d'entente préparé et soumis par la MRC de L'Assomption et d'autoriser le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire Trésorière à signer ledit protocole

VARIA :

1o Membre du Conseil Municipal – Dépôt "Déclaration des intérêts pécuniaires des Membres du Conseil"

Le dépôt s'est fait lors de l'assemblée régulière du 3 novembre 2014 pour les membres du Conseil Municipal suivant :

Michel Champagne, Maire

Denys Spénard, Conseiller

Monsieur Maurice Prud'homme, Conseiller

Monsieur Pierre Imbault, Conseiller

Madame Julie Goulet, Conseillère

2o Maire suppléant – Nomination pour les mois de novembre, décembre 2014, janvier et février 2015

Rés. 14-226

MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2014 ET JANVIER, FÉVRIER 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que Monsieur Steve Mador soit nommé à titre de Maire-suppléant, pour les mois de novembre, décembre 2014 et janvier et février 2015.

3o Chevalier de Colomb - Fête de Noël – Acceptation d'aide financière

Rés. 14-227

CHEVALIER DE COLOMB – FÊTE DE NOËL – ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 250.\$ à l'organisme des *Chevaliers de Colomb* pour leur journée d'activité dans le cadre des festivités de Noël.

Rés. 14-228

9^E ÉDITION DU PROJET "MIEUX VIVRE EN TÊTE" – ACCEPTATION D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ à l'activité "Mieux vivre en tête" qui est une campagne de sensibilisation pour nos jeunes, dont de saines habitudes de vies, la compréhension des effets néfastes de la drogue et de l'alcool, la transmission de conseil et le soutien dans leur prise de décision.

50 Subvention annuelle – Reconnaissance d'organisme – Avenue Justice Alternative

Rés. 14-229

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISME ANNÉE 2014 - AJOUT

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire maintenir des normes et procédures concernant l'octroi d'un montant de 400.\$ annuellement à ses organismes communautaires reconnus.

CONSIDÉRANT que la vocation, le domaine d'activités et le statut peuvent changer en cours d'année

CONSIDÉRANT que les entreprises à but lucratif ne peuvent bénéficier de cette aide financière

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2014 sont les suivants :

Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière

Association des pompiers volontaires de St-Sulpice

Avenue Justice Alternative

Bibliothèque Municipale

Cercle des fermières de St –Sulpice

Chevalier de Colomb

Chorale de Saint-Sulpice

Club Quad les Randonneurs

Club de L'Amitié

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

Fabrique de Saint-Sulpice

Maison des jeunes de Saint-Sulpice

Mini-Fête Saint-Sulpice

Service des Loisirs

Société Saint-Vincent de Paul

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Sylvain Latulippe, question au sujet de la résolution de la police

Madame Martine Desrosiers, question au sujet du dossier de police

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 14-230

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h43**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Marie-Josée Masson Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, **Lundi le 24^e jour du mois de novembre 2014 à 18h30**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- a) Adoption de l'ordre du jour.
- b) TECQ 2010-2013 – Autorisation d'ajout de travaux prioritaires et autorisation d'exécution des travaux;
- c) Levée de la séance.

DONNÉ CE 17^e jour du mois de novembre 2014

(Copie conforme)

Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière

Le 24 novembre 2014

Séance extraordinaire du Conseil tenue le 24 novembre 2014 à 18h30 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Pierre Imbault, Julie Goulet et Steve Mador.

Était absent Messieurs Denys Spénard et Simon Bédard, cependant l'avis de convocation avait été signifié le 17 novembre 2014

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 14-231

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

**TECQ 2010-2013 – AUTORISATION D'AJOUT DE TRAVAUX PRIORITAIRES ET
AUTORISATION D'EXÉCUTION DES TRAVAUX;**

Rés. 14-232

**TECQ 2010-2013 – AUTORISATION D'AJOUT DE TRAVAUX PRIORITAIRES ET
AUTORISATION D'EXÉCUTION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'octroi de la subvention sur la TECQ au montant de 971,961.\$
CONSIDÉRANT le seuil minimum d'investissement que la municipalité doit faire
CONSIDÉRANT le dépôt de la reddition de compte avant la fin décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise l'ajout de travaux prioritaire à la demande déposée le 10 juillet 2013 et mise à jour en octobre 2013. Lesdits travaux d'urgence consistent au remplacement d'une conduite d'aqueduc sur une longueur de 400 m sur la rue Notre-Dame de la rue Aqueduc aux limites est de la Municipalité (Lavaltrie).

Que la Directrice Générale soit autorisée à faire exécuter les travaux, engager les sous-traitants requis et acquérir les matériaux nécessaires pour mener à terme ce dossier

Qu'un montant n'excédant pas 165 000.\$ soit autorisé pour lesdits travaux
Que les sommes soient prises à même les surplus (#05-910-20)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 14-233

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **18h40**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière